

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'un immeuble situé 53, rue Victor Hugo à Vénissieux appartenant à madame Lafi Hadda, en vue de la relocalisation d'agents de la direction de la propreté.

Il s'agit d'une maison de type 3 sur deux niveaux, d'une surface habitable d'environ 57 mètres carrés, cadastrée section C numéro 1151, qui permettrait l'installation de 12 agents d'entretien qui sont actuellement rue Gambetta dans des locaux qui vont être démolis dans le cadre de la ZAC "du Centre".

Aux termes du compromis qui vous est soumis, le bien précité serait acquis au prix de 260 000 F admis par les services fiscaux.

Les travaux d'aménagement de l'immeuble ont été estimés à 60 000 F, les frais d'acquisition à 8 500 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108 pour l'acquisition et compte 231 320 - fonction 813 - opération 0108 pour les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,